



CDD à répétition depuis 1996

Par **Grandschna**, le **12/02/2009** à **18:59**

Bonjour,

je travaille en contrat CDD dans le service épédition d'un journal de presse quotidienne régionale depuis plus de 10 ans. J'y ai d'abord travaillé pour les vacances scolaires, puis à la fin de mes études, j'y ai travaillé de plus en plus souvent. Aujourd'hui, je travaille très régulièrement, mais toujours en contrats CDD. Au début nous avons (nous sommes plusieurs dans ce cas) des contrats pour chaque mission. Ensuite nous avons eu des contrats "ouverts" tous les mois, avec des avenants en cas de besoin. Aujourd'hui, nous avons un contrat par semaine, l'administration se justifiant qu'elle doit "suivre la législation" - c'est pas dommage. Maintenant, on nous dit que le secteur est en crise et que (comme toutes les entreprises) il va falloir faire des économies. Nous sommes conscients que ce sont les CDD qui vont "dégager" en premier. Quels sont nos recours ? Parce qu'on s'est bien servi de nous durant plusieurs années et aujourd'hui on compte nous virer aussi facilement.

Merci de votre assistance